

de promotion au deuxième échelon. Ce facteur est invoqué un peu plus souvent pour les promotions aux échelons élevés. Les affectations à l'étranger et les entrevues sont des critères moins souvent exprimés. Les exercices de simulation ne sont mentionnés que dans deux cas (ailleurs qu'au MAECI/CIC). Dans les autres organismes, les évaluations du rendement, les années d'expérience dans le poste d'attache et l'existence d'un poste vacant à l'échelon supérieur sont les critères invoqués dans la majorité des cas.

Les agents passent en moyenne 3,2 ans au premier échelon, 5,8 ans au deuxième échelon, 7,8 ans au troisième échelon et 8,8 ans au quatrième échelon, comme en fait foi le tableau ci-dessous.

Nombre d'années passées à chaque échelon

	MAECI/CIC	Pays	Autres org.
Poste A	5	3,3	2,8
Poste B	10*	5,8	3,8
Poste C		7,8	4,2
Sous-total A, B et C	15	16,8	10,8
Poste D		8,8	4,8

\* Le MAECI/CIC n'a que deux échelons et deux échelles salariales.

Pendant une année moyenne, dans les pays, 22 p. cent des agents de premier échelon obtiennent une promotion au deuxième échelon, 15 p. cent passent du deuxième au troisième échelon, 13 p. cent du troisième au quatrième et 11 p. cent du quatrième au cinquième. Le MAECI/CIC a deux échelons en deçà de l'échelon EX-01, comme on l'indique ci-dessus. Compte tenu que le PPSE n'a été lancé qu'en 1998, aucun agent n'a encore été promu de l'échelon de stagiaire du PPSE à l'échelon FS-02. Ces promotions devraient être constatées pour la première fois en 2003. À des fins comparatives seulement, selon les chiffres de recrutement et le récent historique de promotion de l'échelon FS-01 à l'échelon FS-02, on s'attend à ce qu'environ 18 p. cent des agents du PPSE du MAECI/CIC soient promus à l'échelon FS-02 chaque année. En moyenne, on constate chaque année 3 ou 4 p. cent de promotions de l'échelon FS-02 à l'échelon EX-01.

#### 5.1.6 Taux de départ

Dans le contexte de notre étude, les « départs » représentent les personnes qui ont quitté le service étranger, exception faite des promotions. Cinquante-sept pour cent des pays ont un taux de départ de moins de deux pour cent et 21 p. cent des pays ont un taux de départ variant de 3 à 5 p. cent. Le taux de départ est sensiblement plus élevé aux deuxième et troisième échelons. Au MAECI/CIC, le taux de départ des agents du service extérieur varie de 3 à 4 p.